

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – Champs d'application – Opposabilité

1.1. Objet

Les présentes ont pour objet d'informer le client sur les conditions et les modalités générales de vente dans lesquelles l'opticien procède à la vente de l'équipement optique, du devis à la livraison. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.

1.2. Commande

Toute acceptation d'un devis ou achat de marchandises suppose l'adhésion aux présentes conditions générales de vente. La signature d'un devis vaut commande définitive et ne peut donner lieu à d'éventuelles modifications, sauf nouveau devis accepté ou accord exprès de l'opticien. Les offres de produits et prix sont valables dans la limite des stocks disponibles chez les fournisseurs. En cas d'annulation de la commande, le client conserve l'obligation de payer la totalité des sommes dues à l'opticien. L'opticien se réserve le droit de refuser une commande d'un client avec lequel il existerait un litige sur le paiement d'un précédent achat.

2 – Prix et modalités de paiement

2.1. Prix

Les prix sont ceux affichés ou indiqués sur le devis, préalablement remis au client acquéreur par le vendeur, et s'entendent toutes taxes comprises en euros.

2.2. Modalités de paiement

Sauf accords spéciaux débattus lors de la commande après la remise du devis et précisés sur le bon de commande, le paiement s'effectue comptant net à la commande par le client acquéreur directement au vendeur sur le lieu de vente.

3 – Réserve de propriété

L'opticien conserve la propriété pleine et entière des produits vendus jusqu'au complet paiement du prix, en principal, frais et taxes compris.

4 – Livraison

L'équipement est mis à disposition par l'opticien dans les délais indiqués, sous toutes réserves. Tout dépassement de délai ne pourra donner lieu ni à dommages et intérêts, ni à retenue ou annulation de la commande par le client.

5 – Garanties et responsabilités

Les produits sont conformes aux réglementations et normes en vigueur en France (DOM TOM inclus). L'opticien ne saurait être tenu responsable en cas de non-respect de la législation du pays où le produit est utilisé. De même, l'opticien ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dommages indirects du fait de l'achat des produits.

5.1. Vice de fabrication

L'opticien s'engage à accorder une garantie « *vice de forme* » (défaut de fabrication de la monture non décelable à la vente), d'une durée minimum de deux (2) ans.

5.2. Garantie adaptation

L'opticien accorde une « *garantie adaptation* » (non-adaptation du client aux verres établis par la prescription) d'une durée maximale de un (1) mois, applicable à tous types de verres. Il les échange gratuitement par de nouveaux, à prix équivalents. Valable une fois dans le magasin de votre achat initial sur des verres et non applicable en cas de rayure(s). La différence de prix reste à la charge du client et il n'y a pas de remboursement de la différence.

5.3. Garantie verres

L'opticien s'engage à accorder une garantie sur les verres en cas de casse uniquement, avec une franchise de 30%. Garantie valable un an à compter de la date d'achat.

6 – Service Après-Vente

L'opticien vérifie gratuitement votre équipement durant toute sa durée de vie : il assure un nettoyage et effectue les réglages nécessaires.

6.1. Entretien à vie

L'opticien accorde à ses clients une prestation d'entretien, de nettoyage et d'ajustage à titre gratuit et sans limitation de durée.

6.2. Réparations

L'opticien s'engage à réaliser les réparations éventuelles sur votre monture optique dans le but de profiter au maximum de votre vue.

7 – Réserves de fabrication, montage et retaille

Dans le cas de montage effectué sur une monture fournie par le client ou de retaille de verres d'un équipement fourni par le client, lorsque la monture et/ou l'équipement a été acquis auprès d'un autre opticien ou d'un tiers, l'opticien décline toutes responsabilités en cas de casse lors du montage et/ou de la retaille. En cas de commande du client se rapportant aux éléments ci-dessus, l'opticien se réserve le droit de refuser la commande s'il estime le risque trop important. Le tarif de la prestation apparaît clairement sur le devis à la ligne « prestation supplémentaire ».

8 – Force majeure

Les retards ou la non-exécution des commandes résultant d'un cas de force majeure (incendie, inondation, grève, réglementation ou instruction de la force publique) ou tout autre évènement extérieur, imprévisible et irrésistible ne pourront donner lieu à indemnisation et dégagera chacune des parties des obligations mises à leur charge.

9 – Compétence et droit applicable

Les présentes sont soumises au droit français et tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

10 – Données nominatives

Les informations et données personnelles recueillies sont nécessaires à l'élaboration du devis dans le cadre des relations commerciales entre l'opticien et son client. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui participent à ces relations et notamment à votre caisse de Sécurité Sociale et à votre Organisme Complémentaire à l'Assurance Maladie (OCAM). Elles feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part d'un enregistrement informatique. Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

11 – Mode de règlement des litiges

En cas de litige, nous vous invitons à nous adresser votre demande par courrier. Dans le cas où vous n'obtenez pas de réponse satisfaisante à votre demande, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé par :

- Courrier à l'adresse suivante :

Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA, 77 rue de Lourmel à 75015 Paris,

- Ou sur le site internet du Médiateur www.mcca-mediation.fr sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir.

12 – Démarchage téléphonique

Information du droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (Art. L.223-1 et s. du Code de la consommation)

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste d'opposition

au démarchage téléphonique, BLOCTEL, dont le site est www.bloctel.gouv.fr.